

Comité de Pilotage
« Hauts de Provence Rhodanienne »
8 novembre 2024 - 14h00
Bollène

- Compte rendu -

Liste des participants :

Participants à Bollène	
ZILIO Anthony	Maire de Bollène – Pdt CCRLP
ROUDIL Bernard	Sous-Préfet de Carpentras
NUCHO Philippe	Sous-Préfet de Nyons
STANZIONE Lucien	Sénateur de Vaucluse
LORHO Marie-France	Députée de Vaucluse
PICARD Patricia	Conseillère régionale AURA
MOUNIER Christian	Conseil Départemental de Vaucluse
MARQUOT Xavier	CC POP
PAGET Nicolas	Maire de Courthézon / VP SCOT BVA
ADRIEN Patrick	Maire de Valréas – Pdt CCEPPG
PEYRON Christian	Association des maires de Vaucluse, président RAO
JOUVE Michel	COVE, VP agriculture
BERBIGUIER Aimé	Conseiller municipal de Bollène
ROUX Alexandre	Maire d'Entrechaux
CHABRAN Claude	Syndicat général des côtes du Rhône
VALLON Bernard	Pdt SID
M GARIN Maryannick	Maire Clansayes – VP SID
BERNARD André	Pdt ASA du canal de Carpentras
MAILLET Frédéric	VP ASA Canal de Carpentras

ROYANNEZ Jean Pierre	Chambre d'Agriculture de Vaucluse
ROUSSIN Sandrine	Chambre d'Agriculture de la Drôme
GUIGUES Frédéric	Président ASA de Violès
CHAUVIN Jean Marc	Président ASA du Bigari
BESNARDEAU Marc	Président ASA de Sainte Cécile
DULOUT Jean-Pierre	Président ASA Ouvèze-Ventoux et VP Fédération des ASA de Vaucluse
ARNAUD Samuel	Union des ASA de la Vallée de l'Aygues
CHAREYRON Bertrand	Chambre d'agriculture de la Drôme
MEFFRE Pierre	CNR
CORBIN Guénaelle	CNR
LISZEWSKI Nadia	Région AURA
BATUT Sandrine	SMBVL - SAGE Lez
GUILLOT Corinne	SMBV AEygues
FLACHON Isabelle	COVE
ROBICHON Clairmande	SCOT BVA
TOUTAIN Carole	CD84
CHAMBOST Julie	CD84
LAVAL Benoit	SID
LASUSSE Sophie	SID
PIGNARD Sandrine	Canal de Carpentras
LECOLLINET Julien	SCP
TISNE Juliette	SCP
SAUGUES Bertrand	SID/Canal Carpentras
Participants à distance	
MARTIN Bénédicte	Région SUD VP
POLET Lisette	Députée de la Drôme
DE LEPINEAU Hervé	Député de Vaucluse
LEVEQUE Yves	VP SCOT RPB
LAMBERTIN Georgia	Chambre d'agriculture de Vaucluse
BERUD Myriam	ODG Châteauneuf du Pape
ARSIC Bilana	Syndicat CDR
PONCET Thierry	DRAAF AURA
KROPIN Mathilde	DRAAF PACA
MAHE Zoé	DREAL Adjointe PACA
BARBERA Pierre	DDT26
ROURE Stéphane	DDT26

BRODHAG Edouard	DDT84
BOULAY Olivier	DDT84
CATTALORDA Laurence	Agence de l'Eau
LE GOFF Isabelle	Agence de l'Eau
MOULIN Marc	BRGM
PLANCHON Jérôme	SDIS84
WOLFF Anastasia	Région SUD
BONNERY Vincent	Région SUD
PELORCE Yolène	Région AURA
CAVE-LARRERE Tiffanie	Région AURA
ALBERT François	CD26
GRAPIN Jean Louis	SMBVL
LANCON Brigitte	DST CCAOP
SABY Béatrice	Collaboratrice sénateur STANZIONNE
FILLERON Emmanuelle	Chambre d'Agriculture de Vaucluse
DUBLET Manon	Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Anthony ZILIO

Accueille les participants

André BERNARD

Accueille et remercie les participants. Remercie Anthony Zilio, Maire de Bollène pour la mise à disposition de la salle du matériel et de l'équipe technique, remercie les chargés d'étude.

Les grands projets d'irrigation mettent toujours du temps à aboutir.

Il était quelques jours auparavant à Bruxelles avec les régions productrices de fruits et légumes. Il a évidemment été question des ressources hydriques. Les Espagnols et les Italiens ont plaidé pour un renforcement des budgets de sécurisation en eau. Il a posé la question « est ce que le Feder peut être mobilisé sur ce sujet-là ? ». La réponse est oui, certains état membres utilisent le FEDER pour les aménagements hydrauliques. Il invite les partenaires du projet à se mobiliser pour rendre accessible cette source de financement.

Fait remarquer que les projets retenus pour au fonds hydraulique agricole viennent d'être annoncés. Sur les 48 projets aucun n'est situé en région PACA.

Nous devons travailler pour d'une part que la question du multi-usage ne soit pas un obstacle à la mobilisation de financements agricoles, d'autre part pour que ce territoire soit couvert par des PTGE qui renforceront l'éligibilité du projet.

Bertrand SAUGUES

Rappelle les étapes de l'étude de préfiguration. (voir présentation SID/ASA jointe)

Revient brièvement sur les scénarios BRLi antérieurs, l'actualisation de leurs coûts.

Evoque le scénario « Rhône max » présenté en décembre 2023 pour répondre à un besoin en eau évalué de manière agronomique. Puis les scénarios A et B déclinés ensuite.

Revient brièvement sur l'analyse économique du projet présentée en juin dernier qui met en évidence des conséquences économiques graves pour le territoire en l'absence d'accès sécurisé à l'eau.

Fait remarquer que le projet s'est construit autour de l'objectif de rétablissement de l'équilibre des ressources en eau locales (affluents du Rhône et nappe du Miocène). Cet objectif encore central dans les études de BRL de 2019 cohabite aujourd'hui avec un second objectif qu'est celui de l'adaptation au changement climatique dont l'importance croit. La sécheresse de 2022, la crise dans les Pyrénées Orientales, la place prise par l'adaptation dans les discours publics et bien sur les résultats de l'analyse économique nous conduisent au fil de cette étude à raisonner de manière différente.

Ainsi, contrairement peut-être à certaines attentes, le scénario A évoqué ce jour est plus étendu que les scénarios BRLi.

Il passe la parole à Julien LECOLLINET et Juliette TISNE de la SCP pour présenter l'étape 4 de l'étude de préfiguration – récupération des coûts

Julien LECOLLINET

Présente l'étude de récupération des coûts (voir présentation SCP jointe).

Après avoir travaillé sur l'établissement d'un scénario et le chiffrage des coûts cette étape consiste à voir comment on peut équilibrer coûts et recettes :

Les coûts à récupérer sont :

- Les coûts d'investissement
- Les frais financiers (intérêts d'emprunts)
- Les coûts de fonctionnement

Les recettes sont

- Les subventions.
- Une contribution initiale des usagers
- Une tarification du service avec une part fixe annuelle (abonnement) et une part variable proportionnelle au volume consommé.

Cette étude de récupération des coûts se fait suivant une méthodologie précise proposée par l'Agence de l'eau qui distingue 3 cas :

1. Récupération des seuls coûts de fonctionnement
2. Récupération des coûts de fonctionnement et de la part non subventionnée de l'investissement
3. Récupération y compris de la part subventionnée de l'investissement.

Les résultats présentés concerneront généralement le cas 2 qui est la condition minimale d'intervention des financeurs.

L'étude de récupération des coûts a été conduite sur le scénario A (voir Copil de juin 2024)

Les usagers peuvent être classés en 6 catégories :

1. Les ASA modernisées
2. Les ASA non modernisées
3. Les usagers agricoles préleveurs individuels avant HPR
4. Les nouveaux usagers agricoles.
5. Les usagers urbains ou industriels
6. Les bénéficiaires indirects

L'étude distingue également la branche Sud et la branche Nord et, sur cette dernière, la Drôme et le Vaucluse. Ceci aussi bien pour les volumes que pour les surfaces.

L'étude a ensuite été conduite sur un scénario de base qui repose sur les hypothèses suivantes :

Durée de l'étude : 50 ans	Coûts d'exploitation-Maintenance répartis 50% part fixe 50% part variable
Taux global de subvention 70%	
Participation initiale : 3000€/ha	Taux de participation : l'objectif de raccordement de 66% des surfaces raccordables est atteint à 100%
Taux d'emprunt : 4%	
Durée d'emprunt : 40 ans	Coût de l'électricité : 0,07€/kWh

Juliette TISNE

Présente les principaux résultats

Suivant les hypothèses précédemment décrites et sans distinction des catégories d'usagers les tarifs minimaux pour récupérer les coûts sont les suivants :

	Branche Nord		Branche Sud
Hypothèses Répartition investissement	Branche Nord	Branche Sud	TOTAL
Coût d'investissement [M €]	265,34	177,06	442,40
Surfaces Equipées [ha]	11 249	8 634	19 884

	Branche Nord	Branche Sud
Participation initiale	3 000 €/ha	3 000 €/ha
Part fixe	295 €/ha	253 €/ha
Part Variable	0,17 €/m3	0,14 €/m3

Plus de détails dans la présentation jointe et surtout dans le rapport d'étape 4.

Julien LECOLLINET

Poursuit la présentation avec l'analyse de sensibilité.

Il s'agit de voir comment varient les tarifs du service lorsque l'on fait varier les paramètres.

Les paramètres testés sont les suivants

Hypothèses de sensibilité	
Coût d'investissement	+/-10%
Coût de l'énergie	0,07€ /kWh 0,10€/kWh 0,15€/kWh 0,20€/kWh
Chronique climatique	Normale / Sévère
Taux de participation	100%/80%
Taux de subvention	60%/70%/80%
Participation initiale des Irrigants à l'investissement en €/ha	3000 €/ha / 2000 €/ha
Modalités d'emprunt	Taux 4,0% sur 40 ans Taux 4,0% sur 50 ans Taux 4,0% sur 30 ans Taux 3,0% sur 30 ans
Répartition de la Part XM dans le tarif part fixe/part variable	50% / 40%
Prise en compte de titre de recettes pour les bénéficiaires indirects	Non / Oui
Tarifcation différenciée pour les ASA modernisées avant HPR	Non / Oui

Cas particulier des bénéficiaires indirects :

Il s'agirait de demander une contribution aux usagers qui pourraient poursuivre, voir augmenter leurs prélèvements dans les ressources locales en bénéficiant des volumes libérés par l'agriculture au-delà de ses propres objectifs.

Ce mécanisme envisagé au moyen d'une déclaration d'intérêt général est entouré de nombreuses incertitudes.

Pour autant une évaluation en première approche permet d'associer à ces bénéficiaires indirects des recettes annuelles entre 350 et 1000 K€. Ces recettes représenteraient entre 10 et 32% des recettes agricoles

Ces recettes auprès de bénéficiaires indirects sont traitées à part et ne sont jamais intégrées dans les résultats présentés par ailleurs

Juliette TISNE

Revient sur l'analyse de sensibilité et présente les résultats suivants :

Hypothèses initiales			Hypothèses de sensibilité		Branche Nord	Branche Sud	
	Branche Nord	Branche Sud	Impact sur la part variable		3000 €/ha	3000 €/ha	
Participation initiale	3 000 €/ha	3000 €/ha	Coût de l'énergie	0,07€ /kWh 0,10€ /kWh 0,15€ /kWh 0,20€ /kWh	+14% et +55%	+14% et +55%	
Part fixe	295 €/ha	253 €/ha		Chronique climatique	Normale / Sévère	-8%	-5%
Part Variable	0,17 €/m3	0,14 €/m3		Taux de participation	100%/80%	+25%	+25%

Hypothèses de sensibilité		Branche Nord		Branche Sud	
Impact sur la part fixe		3000 €/ha	2000 €/ha	3000 €/ha	2000 €/ha
Taux de participation	100%/80%	+37%		+38%	
Taux de subvention	60%/70%/80%	-36% et +36%	-21% et +52%	-37% et +37%	-19% et +55%
Modalités d'emprunt	Taux 4,0% sur 40 ans Taux 4,0% sur 50 ans Taux 4,0% sur 30 ans Taux 3,0% sur 30 ans	-20% et +12%		-16% et +10%	

Elle présente aussi une projection possible avec une participation différenciée pour les ASA modernisées, tenant compte du fait qu'elles contribueraient à l'adduction mais pas à la distribution.

Tarification différenciée pour les ASA modernisées avant HPR

		ASA Modernisée dans HPR	Autres Clients HPR
BRANCHE NORD	Participation Initiale €/ha	1 500	3000
	Part Fixe €/ha	232	301
	Part Variable €/m3	0,17	0,17
BRANCHE SUD	Participation Initiale	1 500	3000
	Part Fixe	211	278
	Part Variable	0,14	0,14

Tarification HPR – Hypothèses initiales

	Branche Nord	Branche Sud
Participation initiale	3 000 €/ha	3000 €/ha
Part fixe	295 €/ha	253 €/ha
Part Variable	0,17 €/m3	0,14 €/m3

Julien LECOLLINET :

Présente enfin un tableau permettant de comparer les coûts annoncés avec plusieurs services d'irrigation. Les structures tarifaires étant différentes ces la comparaison a été faite sur la base d'une borne de 7,5m³/h desservant 6ha.

Exploitation de référence

Surface à équiper	6,0 ha
Débit de la borne (m3/h)	7,5
Ratio m3/h / ha	1,25
Volume annuel m3/ha	1 500
Volume annuel total m3	9 000

Branche Nord	Branche Sud
550 € /Ha /an	463 € /Ha /an

HPR		Canal de Carpentras		SID			SCP	BRL	Rives et Eau
Branche Nord	Branche Sud	Terrasses du Ventoux alti intermédiaire	Piolenc-Uchaux	St Restitut	Larnage	Pression Bourne	Vaucluse, pompage moyen	Standard PRO	
3 300 €	2 778 €	2 644 €	1 881 €	2 429 €	2 231 €	1 616 €	2 193 €	1 707 €	2 070 €

Bertrand SAUGUES :

Indique, avant de passer aux questions, que la présentation qui vient d'être faite est nécessairement simplificatrice. Il y a de nombreux cas de figures quant à la situation des usagers et de nombreuses combinaisons possibles entre les paramètres. Toutes les combinaisons ne sont pas présentées et toutes ne sont pas plus étudiées.

De plus il précise qu'il s'agit d'une analyse purement comptable : quels sont les coûts, sur quelle assiette ces coûts sont répartis.

Cela donne des résultats différents suivant les branches, suivant les catégories d'usagers... Ainsi, la branche Nord, plus coûteuse proportionnellement aux surfaces présente un tarif plus élevé que celui de la branche Sud.

Cette analyse est donc un point de départ et d'échange. Il existe des marges de manœuvre pour modifier les équilibres. Par exemple, si la volonté des financeurs est d'uniformiser le coût d'accès au

service un certain nombre d'entre eux à la possibilité de moduler ses aides suivant les branches pour assurer une péréquation.

Bernard VALLON :

Est-ce que la part fixe prends bien en compte le recouvrement des charges fixes, y compris en année humide ?

Bertrand SAUGUES :

Explique en préambule que la participation initiale, payée une seule fois à la souscription au projet vient réduire la part d'emprunt qu'aura à faire l'opérateur. Le remboursement de cet emprunt étant couvert par la part fixe (abonnement) la participation initiale et la part fixe annuelle sont des vases communicants : si on fait baisser l'une on fait monter l'autre.

Outre le remboursement de l'emprunt, la part fixe annuelle inclue 50% des coûts d'exploitation-Maintenance, l'autre moitié étant répercutée sur la part variable. Or l'exploitation maintenance est en réalité davantage une charge fixe. Avec cette répartition les années humides sont défavorables à l'opérateur et les années sèches favorables. L'analyse est conduite sur 50 ans, donc même si certaines années sont plus ou moins favorables ; en moyenne, l'ensemble des coûts est récupéré.

Frédéric GUIGUES :

Quand sera due la participation initiale par rapport à la fourniture effective du service ?

Bertrand SAUGUES :

Si le projet continue de progresser la prochaine étape de l'étude est le business plan. C'est le biseness plan qui proposera la façon dont on procèdera aux appels de fonds.

Ce point n'a pas encore été évoqué, cependant si la participation initiale est de 3000€ par hectare il paraît peu réaliste de demander ces 3000€ par hectare plusieurs années avant l'arrivée effective de l'eau.

Julien LECOLLINET :

Souligne toutefois la nécessité d'engager fermement les souscripteurs. Un versement pas acomptes est envisageable et d'autant plus logique que toutes les dépenses n'auront pas lieu dès les premières années.

Christian MOUNIER :

Est-ce que les prix annoncés, par exemple 550€/ha sont supportables par la profession agricole ?

Jean Pierre DULOUT :

Prends l'exemple de l'ASA Ouvèze Ventoux. Sur la base de 1500€/ha de participation initiale (ASA modernisée) empruntés à 4% sur 40 ans la charge annuelle est de 76€ par an par ha, ajoutés aux 211€ de part fixe cela représente 287€. L'ASA par ailleurs doit continuer de répercuter en plus les 193€ par an et par ha actuels pour son propre réseau de distribution ; soit, en tout, l'équivalent de 480€ de part fixe annuelle.

La somme de ces montants ne lui paraît pas acceptable.

Samuel ARNAUD :

L'union d'ASAs de la vallée de l'Aygues est engagée dans un projet de modernisation. Le coût à l'hectare avant modernisation, autour de 80€, va passer à 250€ après modernisation. Les propriétaires consentent à cet effort car la modernisation est une véritable plus-value. Faire aboutir ces projets de modernisation à cependant nécessité un travail considérable.

Il est capital de faire la distinction dans le coût d'accès au service entre les ASA modernisées et les autres utilisateurs. Les ASA modernisées qui ont investi dans leur propre réseau de distribution ne doivent pas payer pour la distribution des autres.

Bertrand SAUGUES

Nous sommes d'accord sur le fait que les ASA modernisées ont investi dans leurs réseaux de distribution et n'ont pas à contribuer pour ceux qui ne l'ont pas fait.

Il rappelle que la présentation est simplificatrice et propose de venir échanger plus en détails avec les ASA qui le souhaitent.

Il relativise aussi l'impact sur l'ensemble du projet : les ASA modernisées représentent aujourd'hui autour de 10% des surfaces totales, une diapos le montrait, une modification de l'équilibre à un impact fort sur les usagers des ASA modernisées et faible sur les autres usagers, proportionnellement beaucoup plus nombreux.

Il est souhaitable enfin de promouvoir la modernisation des ASA, ces modernisations permettront d'accueillir et de distribuer plus rapidement l'eau du Rhône et d'anticiper les recettes. Les modernisations sont très favorables au déploiement du projet.

Christian MOUNIER :

Est-ce qu'il ne faut pas prendre le problème à l'envers, c'est-à-dire de partir de ce qui est acceptable pour la profession et de voir ensuite si on est capables de mettre le niveau suffisant de subventions pour l'atteindre ?

Bernard ROUDIL :

Il ne faut pas perdre de vue qu'on travaille sur ce projet avec un horizon lointain. Que seront nos ressources locales dans 40 ans ?

Le coût est élevé il ne le conteste pas mais il faut le voir, peut-être, comme un moyen de pérenniser une agriculture. On comprend que ce chiffre en 2024 peut inquiéter mais il faut essayer de se projeter plus loin.

André BERNARD :

S'exprime en tant qu'irrigant ayant accès à la fois à un réseau collectif et à des forages individuels. Le coût réel des forages individuels est supérieur aux coûts ici annoncés.

Il y a 20 ans à l'initiative du projet l'objectif était de 350 à 450€/ha, il y a 20 ans !

Aujourd'hui, la situation des agriculteurs est catastrophique mais si on se projette à l'échelle de la durée de déploiement du projet ce coût de 500€/ha doit passer.

Si nous ne réussissons pas à faire ça une grande partie de ce territoire n'aura plus accès à l'eau. Cela fait bientôt 30 ans que l'on parle d'abandonner les ressources locales, nous n'y sommes pas. C'est

pourtant ce qui va arriver alors que les besoins augmentent. L'eau sur ce territoire n'est pas un luxe, c'est l'assurance de pouvoir poursuivre une activité agricole.

Pour les usagers hors ASA modernisées, 3000€/ha ça représente sur 30 ans, hors intérêts, 100€ par ha et par an. 100 € pour un accès garanti à une ressource non soumise aux arrêtés sécheresse il faut bien réfléchir avant de refuser.

Les agriculteurs qui aujourd'hui n'ont accès à aucune ressource considèrent ces montants avec beaucoup moins d'inquiétude.

C'est cher, peut-être trop cher pour certains mais il faut que l'on continue à travailler pour optimiser le projet et son financement. Ce travail est important, c'est parce que nous sommes capables aujourd'hui d'afficher un coût pour les agriculteurs que nous aurons les leviers pour négocier une meilleure participation de la collectivité. L'objectif est de préserver la ressource c'est une contrainte pour l'agriculture et les agriculteurs contribueront mais ils ne doivent pas être seuls.

Il faut viser les 80% de subventions. C'est le taux sur certains projets aujourd'hui. Souvenons-nous aussi que dans les années 1980 les extensions de réseaux des terrasses du Ventoux ou du Luberon étaient financées à 100% par le Conseil Général.

Le projet ne pourra se faire qu'au prix d'un effort collectif, y compris des bénéficiaires indirects car si le projet ne se fait pas tout le monde en subira les conséquences

Il revendique enfin, en attendant l'arrivée de l'adducteur, de pouvoir mobiliser les économies faites sur les périmètres modernisés pour réaliser des extensions.

Jean Pierre ROYANNEZ :

On ne peut pas partir de ce que l'agriculteur peut mettre surtout dans la situation économique actuelle, on doit continuer à travailler sur la base de ce qui vient d'être présenté et regarder comment on peut réduire le reste à charge.

L'accès à l'eau est fondamental : d'une part c'est ce qui permettra de maintenir la valeur du foncier et de faciliter les transmissions, d'autre part c'est une condition indispensable à la diversification ou la reconversion d'un territoire ou les surfaces viticoles vont diminuer.

Au-delà du monde agricole ce territoire (les élus des communes, des intercos) doit aussi se projeter et imaginer quel sera leur avenir avec ou sans projet. L'analyse économique du projet ne laisse pas beaucoup de doute, sans projet, dans 50 ans, il n'y aura plus d'agriculture.

Pierre MEFFRE :

Deux discussions doivent s'ouvrir.

Une avec les usagers agricoles pour affiner les modalités de contribution

Une avec les financeurs (dont il est un représentant) : le taux de 70% est déjà énorme à l'échelle du projet. Les financeurs doivent discuter pour voir comment ils sont capables de l'atteindre. Il paraît évident que les EPCI où les opérateurs d'eau potable devront eux aussi participer.

Frédéric GUIGUES :

Ce territoire est très majoritairement viticole avec les difficultés que l'on connaît. Certes, il devra y avoir de la diversification mais la viticulture va rester importante. Aujourd'hui, la profession travaille, avec la

Loi Egalim pour permettre à un viticulteur d'avoir un SMIC sur 20 ha. Les coûts qui sont annoncés sont du même ordre que le revenu de l'agriculteur.

Il revient sur la question de la valeur foncière. Le propre de l'agriculture est de ne pas être une activité de revenu mais une activité de capitalisation. Les agriculteurs « crèvent » de ce modèle il ne faut pas que HPR nous enferme dedans.

L'accès à l'eau et HPR il le faut mais pas à n'importe quel prix. Il est surpris de certains coûts pris en compte et estime qu'il y a un potentiel important de réduction.

Bernard ROUDIL :

Aujourd'hui, on doit collectivement se réjouir d'avoir pu mettre en place cette étude. Il y a deux ans tous ces chiffres, toutes ces données techniques, tous ces éléments qui nous permettent d'avoir une aide à la décision, nous ne les avions pas.

Il y a quelques mois nous parlions d'un projet pour 42 000ha et 781M€ qui paraissait complètement inaccessible. Le projet actuel s'est recentré sur les territoires les plus sensibles à la baisse des prélèvements. C'est un projet encore coûteux mais raisonnable au regard des enjeux.

La priorité désormais c'est de structurer la maîtrise d'ouvrage du projet et de consolider un plan de financement qui devra mobiliser toutes les ressources possibles.

La façon dont l'étude est présentée suggère qu'il est possible de découper le projet suivant des tranches techniques (Sud/Nord, Adduction/Distribution). Ce découpage est susceptible de faciliter à la fois le montage juridique et financier et le calendrier de réalisation.

Il faut donc premièrement structurer la maîtrise d'ouvrage, deuxièmement déterminer un phasage de réalisation sécurisant pour le maître d'ouvrage et les financeurs.

Si, comme disait André BERNARD, il est utile de s'appuyer sur un PTGE pour maximiser le financement il faut s'engager à le faire.

Jean Marc CHAUVIN :

L'ASA du Bigari est engagée dans un projet de modernisation. Un problème important auquel sont confrontés ces structures est la condition de cautionnement imposée par les établissements de prêt et le fait que les communes, intercos... sont réfractaires pour s'engager sur ce cautionnement.

S'interroge par ailleurs sur les débits pris en compte dans le projet qui pourraient brider certains types de reconversions des cultures.

Hervé de LEPINEAU :

Quand les travaux vont-ils commencer ?

Bertrand SAUGUES :

D'une certaine manière les travaux ont déjà commencé : les modernisations d'ASA en cours et en projet sont la première étape du projet. On doit encore une fois souligner les efforts financiers mais aussi humains qui sont mis en œuvre.

Pour le reste, nous parlons d'un projet de 480M€, ce n'est pas un montant ordinaire. Les études techniques (il ne s'agit là que d'une étude de faisabilité), la prospection des souscripteurs (plusieurs milliers), la maîtrise foncière (servitudes ou acquisition sur les milliers de parcelles) demanderons

plusieurs années. On peut imaginer qu'à partir du feu vert les premiers travaux débutent 5 ou 6 ans après et les premières livraisons d'eau après 7 ou 8 ans.

D'une certaine manière ce planning permettra entretemps, aux ASA modernisées, d'amortir une partie de leurs ouvrages.

Bertrand SAUGUES :

Reprends la présentation (voir support de présentation)

L'étape suivante de l'étude de préfiguration est la réalisation du Business plan. Cette étape ne peut pas être engagée si on ne sait pas qui conduit le projet. Nous allons donc différer la réalisation de cette étape.

Pour autant si le travail de la SCP est mis en pause il reste un certain nombre de choses sur lesquelles nous allons devoir travailler :

D'une part en amont avec les partenaires financiers du projet :

- Confirmer l'étendue et les objectifs du projet : est ce que le scénario A, retenu pour l'étude de récupération des coûts est le scénario que chacun souhaite voir se mettre en œuvre ?
- Formaliser le montage juridique de la maîtrise d'ouvrage : un ou plusieurs maîtres d'ouvrages de cas échéant quel découpage ? Quel type de structure ?
- Consolider un plan de financement : obtenir des engagements fermes des partenaires.

D'autre part en aval avec les utilisateurs futurs : confronter l'offre et la demande.

- Présenter ces résultats aux usagers potentiels qui les attendent depuis le début : « combien ça va coûter ? »
- Evaluer le consentement à souscrire
- Discuter des conditions de participation : la présentation est simplificatrice, c'est une base de discussion. On peut imaginer par exemple moins de participation initiale et plus d'abonnement annuel. On peut imaginer laisser un choix entre différentes options.
- Evoquer l'abandon des ressources locales : le projet repose sur l'abandon des prélèvements locaux, y compris prélèvements individuels. Il faut donc aussi évaluer le consentement à renoncer à ces prélèvements.

Enfin autour, avec tous les autres acteurs du territoire :

- Rechercher une implication plus forte des EPCI notamment : implication financière et surtout implication politique : est ce que ce projet leur paraît utile pour l'avenir de leur territoire ou non ?
- Engager une concertation étendue (type Commission Nationale du Débat Public) : est-il temps d'associer le grand public ? Les citoyens ont peut-être leur mot à dire, à quel moment et sous quelle forme les associer ?
- Aborder ouvertement la participation des bénéficiaires indirects. Cette possibilité de contribution semble exister, elle pourrait peut-être même être imposée mais la moindre des choses est de commencer par en discuter avec ceux qui seraient concernés.

Eclaircir des questions juridiques :

- Revendiquer l'élargissement du champ des bénéficiaires de DIG pour permettre à la structure porteuse de solliciter les bénéficiaires indirects
- Acter l'abandon des prélèvements individuels et le formaliser dans les PTGE. Avoir un PTGE sur chaque ressource y compris le miocène.

Explorer d'autres sources de financement :

- Revendique l'accès à d'autres dispositifs de financement, par exemple le FEDER ou à créer dans le cadre peut-être du Plan national d'adaptation au changement climatique.
- Recourir à des tiers investisseurs, qui apporteront du capital mais qui ne le feront pas gratuitement
- Faciliter le financement des participations initiales (étalement, prêts bonifiés ?)
- Proposer peut-être une contribution volontaire des souscripteurs « fondateurs » : sur le modèle mis en œuvre par le Canal de Carpentras il y a 170 ans ou, 25% des « souscripteurs » n'ayant pas concrétisé leurs engagements les souscripteurs restants ont accepté de majorer leur participation de 50% avec la contrepartie que les souscripteurs futurs devraient, eux, payer le double (ce qui a marché). Voire, pourquoi pas, proposer une souscription publique en invitant à parrainer l'accès à l'eau pour 1 ou plusieurs hectares.

Tous ces sujets vont devoir être discutés entre tous les partenaires dans les semaines et les mois qui viennent. Il est proposé de programmer un prochain Comité de Pilotage le 14 mars 2025 pour rendre compte de la progression.

Christian MOUNIER :

Il est prioritaire de réunir les financeurs pour savoir si nous sommes capables de réunir un financement qui rende acceptable la part restant à la charge des agriculteurs.

Est-ce que l'on peut avant la fin de l'année une conférence des financeurs ?

Ensuite il faut travailler pour identifier rapidement un ou plusieurs maîtres d'ouvrages

Bertrand SAUGUES :

Organisera cette conférence des financeurs avant la fin de l'année.

Patricia PICARD :

Confirme l'engagement de la région AURA dans ce projet, il s'agit d'un projet d'aménagement du territoire, qui va au-delà de l'agriculture.

La région soutient l'organisation de cette conférence des financeurs Les EPCI n'y seront sans doute pas présents mais devront être intégrés par la suite.

Jean Pierre DULOUT :

Est perplexe sur l'utilisation de l'exemple historique du canal de Carpentras à l'échelle de ce projet.

Le cadre des sociétés d'aménagement mis en œuvre après-guerre dans un contexte de reconstruction et d'autonomie alimentaire est sans doute plus adapté

Regrette que ce soit l'agence de de l'eau qui impose ses critères. Ce projet dépasse la question de la gestion de l'eau aussi importante soit-elle. Faisant partie des anciens de l'assemblée il se permet de faire référence au commissariat général au plan, instance politique, d'envergure nationale, sous l'autorité du premier ministre, selon lui plus à même d'orienter des choix à 50 ans qui conditionnent de façon aussi importante l'avenir d'un territoire.

Laurence CATTALORDA :

Cette méthodologie est un guide technique. Il est important que sur des projets de cette ampleur l'étude de récupération des coûts soit faite avec soin et de manière fiable.

Elle revient sur l'intervention de l'agence souvent citée. Bien sûr l'agence intervient sur les modernisations mais d'autres financeurs le font aussi et de manière importante.

L'agence travaille avec le département de Vaucluse pour, elle l'espère, conduire rapidement une étude volumes prélevables qui aboutira peut-être sur un PTGE.

L'agence n'impose pas, elle est là pour accompagner au mieux les porteurs de projets.

Thierry PONCET :

Revient sur le fond hydraulique agricole évoqué par André BERNARD qui, en effet, prévoyait explicitement dans ses conditions que l'usage de l'eau devait être exclusivement agricole. La ministre a indiqué clairement qu'il faudrait faire évoluer ce critère lors des prochains appels à projets.

D'une manière générale, tous les financeurs interviennent dans le cadre de règles européennes qui encadre l'aide aux entreprises, cela concerne les entreprises industrielles aussi bien que les entreprises agricoles. Cette étude de récupération des coûts est aussi là pour démontrer que le soutien des financeurs n'est pas un soutien abusif.

Il lui paraît nécessaire, à un moment ou à un autre de procéder à une consultation du public.

Enfin il indique qu'il va explorer, avec son administration centrale et au besoin avec les attachés agricoles d'autres pays la question de la mobilisation du FEDER.

André BERNARD :

Précise que l'enjeu c'est la sécurisation de la ressource en eau sur le territoire au-delà de la question agricole, c'est cela qui justifie le recours espéré au FEDER.

Fait part de son sentiment d'injustice d'avoir été exclu du fond hydraulique parce que nos territoires, irrigués de longue date ont été grignotés par l'urbanisation, confisquant des terres à l'agriculture.

Evoque également l'IFER qui s'applique à l'agrivoltaïsme et dont les recettes pourraient, légitimement, participer à la sécurisation en eau du territoire.

Alexandre ROUX :

Il serait intéressant que l'équipe du projet vienne à la rencontre de tous sur le territoire et que l'on soit capable, ensemble de regarder les choses dans le détail, en le confrontant à la réalité du terrain.

Il ne faut peut-être pas s'interdire non plus le repli sur un scénario moins ambitieux mais dont on a la certitude de pouvoir le mettre en œuvre et plus rapidement.

Demande des précisions sur la durée prise en compte pour le renouvellement d'ouvrages (40 ans ?)

Julien LECOLLINET :

Précise que les ouvrages ont été détaillés par catégories pour lesquelles les durées vont de 15 ans (pompes) à 75 ans (canalisations)

Claude CHABRAN :

La Vigne ne pourra pas continuer à vivre sans eau, compte tenu de la crise dans les côtes du Rhône 4000 ou 5000 ha vont être arrachés. Sans eau il n'y aura pas de culture de remplacement. S'il n'y a pas d'eau il n'y aura plus d'agriculture.

Jean Marc CHAUVIN :

Demande que puisse être étudié des solutions de stockage et de réalimentation de nappes grâce à des éléments naturels qui existent et dont le fonctionnement pourrait être rétabli grâce à une alimentation en période de hautes eaux.

Bertrand SAUGUES :

En matière de stockage certaines ASA ont des projets. Il serait souhaitable que tous ces projets d'économie et d'optimisation leur permette de densifier ou d'étendre leur périmètre pour préparer l'arrivée d'HPR.

Frédéric GUIGUES :

L'adducteur représente une grosse moitié de l'investissement. Financer davantage cette partie de l'investissement permettrait d'amorcer le projet, de concrétiser l'arrivée de l'eau sur le territoire et « d'aiguiser l'appétit » des opérateurs de réseaux secondaires.

Il fait remarquer que les petites structures locales ont certes eu des taux de financement exceptionnels mais indépendamment de ça elles ont une organisation et une souplesse qui permet d'avoir des coûts de gestion nettement inférieurs à ceux évoqués. Laisser l'initiative de la desserte aux structures locales permettra d'optimiser les coûts.

Bertrand SAUGUES :

La partie adduction est le plus difficile à équilibrer financièrement : coût important, décalage des recettes. Augmenter l'effort de subvention sur l'adduction permettrait de réduire les coûts à récupérer en attendant le raccordement des tous les usagers. Pour autant la capacité des financeurs est un obstacle à une réalisation rapide de cette adduction.

Frédéric MAILLET :

Il fait partie de plus jeunes de l'assemblée. Il a à cœur de voir ce projet se concrétiser.

En tant que viticulteur il côtoie des confrères languedociens notamment ceux de Fitou qui sont en grande difficulté. Cette région, notamment par la voix de Carole Delga, revendique l'accès à l'eau du Rhône., Nous qui sommes à côté du Rhône, sur un projet qui a 20 ans, nous devons réussir à structurer la gouvernance, réaliser le business plan pour qu'en 2025 nous puissions donner un horizon de démarrage. S'il le faut découpons-le en tranches pour y aller progressivement. Il ne faut pas se retrouver comme les « copains » du Languedoc au pied du mur. C'est urgent.

Bertrand SAUGUES :

Clos la séance en remerciant les participants et propose un prochain COPIL le 14 Mars 2025.

Rédaction : Bertrand SAUGUES, bsaugues-hpr@canaldecarpentras.com